

RÉUNION DU 3 MAI 2013

L'an deux mille treize, le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2013

Présents : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, Mesdames LEBRETON, DESCHAMPS, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE, M. BARON.

Absents excusés : M. BARBOT, Mme MENAGER

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme LEBRETON

DÉLIBÉRATIONS

1. CONTRAT EDUCATIF LOCAL

a) Action « Lire et faire lire » Signature convention 2012 / 2013

Madame DENIS, Maire Adjoint, rappelle au Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » pour l'école publique Paul GAUGUIN est intégrée dans le cadre du Contrat Educatif Local 2012/2013.

Elle dépose sur le bureau la convention devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Elle précise que la Commune responsable de la mise en œuvre du CEL sur son territoire confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer à l'animation du projet « Lire et Faire Lire ».

Le coût total par structure éducative s'élève à 120 € soit 60 € pour la FOL et 60 € pour l'UDAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire ou un des Adjointes à signer la convention pour l'action Lire et Faire Lire dans le cadre des Ecoles inscrites dans le C.E.L. de la Commune de Juvardail.

DECIDE de verser 60 euros par association coordinatrice, (60 € à la Fol et 60 € à l'UDAF).

b) Pas d'appel à projet en 2013 / 2014

Madame DENIS, Maire Adjoint, informe le Conseil qu'il n'y aura pas d'appel à projet CEL en 2013/2014 dans les formats que la commune a connus jusqu'à maintenant. Elle précise que des informations supplémentaires ont été demandées auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU

a) Conseil communautaire - composition et répartition des sièges

Monsieur HUNAUT, Maire, expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des E.P.C.I. à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Il donne lecture de la lettre de Monsieur Michel ROUSSEAU, Président accompagnée de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou en date du 4 avril 2013 portant sur la proposition de composition et de répartition du Conseil Communautaire à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux

Vu l'article L.5211-6-1 I du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les communes de Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardail, Marigné, Miré, Querré et Sœurdres sont membres de la Communauté de Communes du Haut-Anjou par arrêté préfectoral N° D3 1996-1279,

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition 6 mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux ,

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,

Sur proposition du Conseil Communautaire du 4 avril 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents approuve le nombre et la répartition suivante :

Commune	Population	Total
BRISSARTHE	630	2
CHAMPIGNÉ	2 068	4
CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE	3 016	4
CHEMIRÉ-SUR-SARTHE	272	2
CHERRÉ	532	2
CONTIGNÉ	761	2
JUVARDEIL	811	2
MARIGNÉ	640	2
MIRÉ	1 024	3
QUERRÉ	319	2
SCEURDRES	342	2
	10 415	27

- Demande à Monsieur le Préfet de Maine et Loire, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) Compte rendu réunion du 4 avril et compte rendu réunion du 24 avril (informations)

Monsieur HUNAULT, Maire, donne un compte rendu des réunions du 4 et 24 avril 2013. Pour compléter l'information il donne lecture du courrier adressé à la Mairie par l'Association A.D.A.P.C..

EXPOSÉ

3. PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR L'ADRESSAGE

Monsieur HUNAULT, rappelle que, par délibération en date du 13 janvier 2012, le Conseil a accepté la Charte d'Engagement et de Partenariat à intervenir entre La Poste et La Commune.

Il précise que l'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin de chaque administré ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services. Chaque mairie a, par ailleurs, l'obligation légale de dénommer toutes les voies de sa commune et de numéroter chaque bâtiment.

Il propose de créer une commission qui sera chargée de dénommer les voies et numéroter sous forme métrique tous les accès aux habitations.

Mme PITON et M. CHASLERIE acceptent de participer à ce travail.

PROJETS

4. MAINTIEN DE LA SOUS-PREFECTURE DE SEGRE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de courrier des élus du Pays Segréen concernant le maintien de la Sous-préfecture de Segré.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de courrier pour signifier son attachement collectif à ce service, élément essentiel du maillage territorial et plate forme de proximité qui permet de rencontrer les services de l'Etat.

5. QUARTIER DE LA POITEVINIÈRE

a) Choix éclairage public

Monsieur FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint, présente au Conseil les modèles de candélabres retenus lors de la visite du Showroom du SIÉML.

b) Projet La Chaperonnière

Monsieur FOULONNEAU Dominique, Maire Adjoint, informe le Conseil que M. et Mme LENOGUE domiciliés à la Chaperonnière souhaitent se raccorder sur le réseau d'eaux usées.

c) Conseil Général subvention entrée sud route de Cheffes

Monsieur FOULONNEAU Dominique, Maire Adjoint, informe le Conseil que le Conseil Général n'avait pas intégré les travaux d'aménagement entrée Sud route de Cheffes . Il précise qu'un dossier de demande de subvention est en-cours d'instruction.

6. LANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état d'avancement des opérations votées en investissement.

INFORMATIONS

7. VISITE DE LA COMMISSION DE SECURITE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire communique au Conseil l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité d'arrondissement en date du vendredi 19 avril 2013 concernant la salle polyvalente à dominante sportive. Les membres de la commission ont donné un avis défavorable à la poursuite des activités de la salle de sports.

8. POINT SUR LES LOCATIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil que les logements communaux sis 9 place de la Mairie et 6 Place de la Mairie sont libres à la location.

9. DEPLACEMENT DU CALVAIRE AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Paroisse Saint Luc en Val de Sarthe a donné son accord pour le déplacement du calvaire au cimetière.

10. CEREMONIE DU 8 MAI rendez-vous à 11 h devant la Mairie

11. ECOLE PAUL GAUGUIN PISCINE les 28 mai, 4, 11 et 25 juin

12. REUNIONS DIVERSES

QUESTION DIVERSE

BATTUE AUX RENARDS LE MERCREDI 8 MAI